

05 juil 2019 -16:07

## Conseil des ministres du 5 juillet 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 5 juillet 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

05 juil 2019 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre :
  - quatre marchés publics (projet I-Police, prolongation de la mission de consultance d'un développeur SharePoint et renouvellement des différents marchés du Federal Truck de septembre 2019 à août 2020)
  - formations avancées pour analystes en cybersécurité et contrats MSC pour le Centre pour la Cybersécurité
  
- Justice :
  - deux dossiers de subventions (Exécutif des musulmans de Belgique et Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles)
  - deux dossiers (fourniture de sièges ergonomiques et frais de rémunération des experts)
  
- Sécurité et Intérieur :
  - trois dossiers (besoins relatifs à la nouvelle direction DAB, dossiers ponctuels divers et subsides SSDGPI)
  - octroi de l'aide financière de l'Etat en matière de sécurité routière 2019 - montant 2010 indexé octroyé aux zones de police
  
- Affaires sociales : maintenance et support hardware et software de l'infrastructure de sauvegarde
- Mer du Nord : convention OSPAR - contribution spéciale de la Belgique au Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)
- Finances : 17 dossiers (nettoyage des locaux de divers bâtiments, commande de profils IT pour la maintenance, le développement et le test des applications de ICT Transversal, commande dans un marché en cours, service uniforme pour l'Administration Générale des Douanes et Accises, attribution d'un marché, maintenance critique de l'application BBF de la trésorerie, attribution d'un marché pour des services d'accompagnement de différents SPF dans le développement de leur politique d'Employer

Branding, prolongation des contrats à durée déterminée IT consultants chez eGov pour ICT Service Operations)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

05 juil 2019 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2019](#)

## Modification du Code de la taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'avant-projet assure la transposition de deux directives européennes\*. Il contient six chapitres :

- le chapitre 1 concerne des dispositions générales
- le chapitre 2 modifie le territoire douanier de l'Union européenne
- les chapitres 3, 4 et 5 concernent respectivement le régime de stocks sous contrat de dépôt, les ventes en chaîne et les conditions de fond pour l'exemption des livraisons intracommunautaires de biens
- le chapitre 6 fixe l'entrée en vigueur du présent projet

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

\* Directive (UE) 2019/475 du Conseil du 18 février 2019 modifiant les directives 2006/112/CE et 2008/118/CE en ce qui concerne l'inclusion de la municipalité italienne de Campione d'Italia et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'Union et dans le champ d'application territorial de la directive 2008/118/CE

\* Directive (UE) 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les Etats membres

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)